se-unsa.org

Mon mouvement je m'en occupe !

FICHE PRATIQUE : Mouvement 2020

se-unsa.org

Je suis titulaire d'un poste

Je suis libre...

… Je participe au mouvement

… Je ne participe pas au mouvement

Je ne suis pas titulaire d'un poste

Je suis « participant obligatoire »

Je DOIS faire des vœux sur **DEUX** écrans

ECRAN 2
Je dois **obligatoirement** faire au moins **2 vœux larges**
(MUG + zone infra)

Flèche noire
Action de l'enseignant

Flèche verte
Action de l'administration

L'écran 1

Je saisis
des vœux précis
ou/et des vœux géographiques

Entre 1 à 40 vœux

Le logiciel étudie tous les vœux de l'écran 1 de tous les participants.
Il commence par le plus gros barème en étudiant l'ensemble des 40 vœux avant de passer au barème suivant.

J'obtiens un poste à titre définitif *

Je n'obtiens pas de poste

Déjà titulaire d'un poste

Participant obligatoire

Je reste sur mon poste actuel

VŒU 1 = VŒU INDICATIF

Il sert de référence géographique lors de vos vœux géographiques et vœux larges **si, et seulement si, le vœu 1 se situe dans la même zone géographique ou infra que vous demandez.**

RC 6

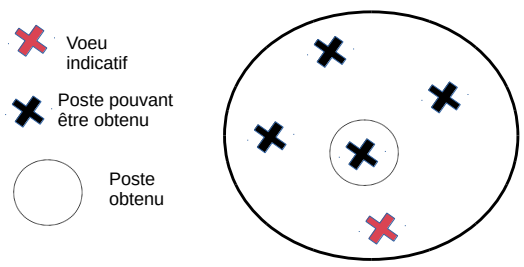

Exemple : Si votre vœu 1 correspond à une école situé à Chartres et que vous faites comme vœu géographique **RC6**, dans tous les postes encore disponibles que vous pouvez obtenir, le logiciel vous nommera sur le plus proche de votre vœu 1 (pas de prise en compte de la nature de poste du vœu 1).

L'écran 2

2 « vœux larges » obligatoires

⇒ Je saisis :
1. une zone infra départementale (Z.I.)
2. une nature de poste (MUG)

⇒ 2 à 5 vœux possibles :

3 MUG (Ens., Dir 2 à 7 cl., Dir 8 à 9 cl.) / Z.I. 1, 2 ou 6 (annexe 7)

Un participant obligatoire qui n'aura pas formulé au moins 2 vœux larges prend le risque d'être affecté sur tout poste dans le département à titre définitif s'il n'obtient pas satisfaction sur un de ses vœux de l'écran 1.

Le logiciel étudie tous les vœux de l'écran 2 de tous les participants : nomination à titre définitif *
⚠ MUG direction = une direction obtenue sur un vœu large doit être assurée sauf si un autre adjoint de l'école est volontaire pour la prendre.

J'obtiens un poste à titre définitif *

Je n'obtiens pas de poste

L'extension

Le logiciel étudie tous les postes restants sur les **Z.I. 6, 2 et 1** (en respectant cet ordre) en partant du plus haut barème.
(Le logiciel ne moulinera pas sur les autres Z.I.)

Je n'obtiens pas de poste

Phase manuelle :
l'administration me nommera sur « zone » à titre provisoire le 3 juillet ou le 26 août.

J'obtiens un poste à titre provisoire pour un an

* A titre définitif, si L.A. pour les directions, CAPPEI pour les postes d'ASH